

## **AVIS PUBLIC**

## DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – RÉSIDENCE DE TOURISME

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 11 novembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil, 14 rue des Loisirs à Saint-Aubert, le Conseil municipal devra statuer sur la demande d'usage conditionnel afin de permettre l'usage résidence de tourisme sur une propriété située au : 322, chemin Tour-du-Lac-Trois-Saumons/lot 4 635 460.

Cette demande d'usage conditionnel a pour objectif de permettre l'exploitation d'une résidence à des fins de location à court terme (résidence de tourisme), conformément aux dispositions prévues au **Règlement sur les usages conditionnels** de la municipalité de Saint-Aubert.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande d'autorisation lors de l'assemblée du 11 novembre 2025.

DONNÉ À SAINT-AUBERT, CE 27° JOUR DU MOIS DE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

ANNE-MARIE DION

Directrice générale et greffière-trésorière